

Vite lu

Michel & Augustin innove sur les biscuits

Les autoproclamés trublions du goût enrichissent leur offre de biscuits. Au rayon sucré débarquent les « Petits



carrés », en forme de tablette de chocolat. Lesquels évoquent la référence Maxi choco de Chabrior (MDD Intermarché). Le concept se décline en deux versions : chocolat noir/beurre salé et chocolat noir/noisettes. Au rayon salé, la marque impertinente s'illustre avec trois recettes inédites pour l'apéritif, thym/baies roses, piments/oignons grillés et parmesan/graines de moutarde. Les minis biscuits sont conditionnés en sachet de 120 g ou boîte carrée de 40 g.

Fausse joie pour les promoteurs de Stévia

Les fabricants étaient dans les starting-blocks. Pourtant, moins d'un mois après l'arrêté autorisant la molécule du Stévia, le Rébaudioside A (cf. n° d'octobre), la DGCCRF publiait une note informant que son usage comme édulcorant de table restait interdit en France. Seule l'utilisation comme ingrédient, dans les boissons, les desserts, etc. est autorisée. La partie n'est pas perdue pour autant, mais les fabricants doivent notamment attendre l'aval de l'Afssa.